DIRECTION GENERALE **DES FINANCES PUBLIQUES** EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune: OLORON SAINTE MARIE (422

Section : AZ

Feuille(s) : 000 AZ 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1250 Date de l'édition : 02/12/2024 Date de saisie : 01/01/1970

N° d'ordre du document d'arpentage : 2033 S Document vérifié et numéroté le 02/12/2024 A PTGC du Béarn Par Manuel ESTOP LOPEZ Géomètre Principal du Cadastre Signé

Cachet du service d'origine :

PTGC Béarn 6 rue d'Orléans BP 1612

64016 PAU CEDEX Téléphone: 05.59.68.68.78

sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié dar les propriétaires sous-signés (3) a été établis 1):

A - D'après les indications qu'ils ont faurnies au bureau;

B - En conformité d'un piquetage

D'après le docu	ment d'arpe	ntage dressé

Par DEGEORGES GERALD (2)

Réf.: A 7426 Le 26/11/2024

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



¹⁾ Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

⁽²⁾ Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).